

Plan Local d'Urbanisme

4.2.4 - De la Rivine à Bonnenuit

Approuvé par délibération du 29 avril 2021  
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du 6 octobre 2022  
Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du 14 novembre 2023  
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du 19 février 2026



- DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES**
- Us : secteur de bâtis anciens et traditionnels
  - Uas : secteur de La Roche : bâtis majoritairement anciens et traditionnels composés d'habitations, commerces et hébergement touristique
  - Ub : secteur mixte du centre ville
  - Uc : secteur correspondant aux extensions des anciens hameaux
  - Ud : secteur non desservi par l'assainissement et dont les sols sont inaptes à l'infiltration
  - Ue : secteur dédié aux constructions artisanales
  - Uep : secteur destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif, de services publics et habitations
  - Uf : secteur destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif, d'activités sportives et de loisirs
  - Uh : secteur dédié à l'hébergement hôtelier et touristique
  - Ut : secteur achevé
  - Um : secteur urbain dédié aux installations militaires
  - AU : secteur d'urbanisation future
  - 2AU : secteur à urbaniser strict
  - A : secteur agricole où sont autorisées les constructions nécessaires aux activités agricoles et pastorales
  - Ap : secteur agricole préservé où la pratique des activités sportives est dominante
  - Ap : secteur agricole préservée pour son potentiel agronomique
- PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**
- Alignement graphique des constructions
  - Cheminement piéton à créer
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - Emplacement réservé
  - Hauteur réglementaire R+1+C
  - Hauteur réglementaire R+2+C
  - Hauteur réglementaire R+3
  - Hauteur réglementaire R+3+C
  - Hauteur réglementaire R+4+C
  - éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : zone humide
  - éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : Gorges de la Valloirette
  - éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : Tétrasyre potentialité forte
  - éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : Tourbières et pierriers du Galibier
  - éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : aire de protection de biotope
  - éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : corridor
  - Périmètre d'étude de risques naturels
  - Périmètre de Plan de protection des Risques d'Inondation
  - Périmètre du Plan de pProtection des Risques Naturels
  - Servitude de mixité sociale au titre de l'article R151-38 du code de l'urbanisme
  - Servitude de projet au titre de l'article R151-32 du code de l'urbanisme
  - Trame de salubrité au titre de l'article R151-34 du code de l'urbanisme
  - BATI AGRICOLE
  - BATI REPERE

| Liste des emplacements réservés |              |                                          |                       |
|---------------------------------|--------------|------------------------------------------|-----------------------|
| N°                              | Bénéficiaire | Objet                                    | Surface approximative |
| 1                               | Commune      | Implantation de conteneurs semi-enterrés | 94 m²                 |
| 2                               | Commune      | Implantation de conteneurs semi-enterrés | 71 m²                 |
| 3                               | Commune      | Elargissement de voirie                  | 22 m²                 |
| 4                               | Commune      | Implantation de conteneurs semi-enterrés | 74 m²                 |
| 5                               | Commune      | Implantation de conteneurs semi-enterrés | 86 m²                 |
| 6                               | Commune      | Implantation de conteneurs semi-enterrés | 77 m²                 |
| 7                               | Commune      | Implantation de conteneurs semi-enterrés | 53 m²                 |
| 8                               | Commune      | Implantation de conteneurs semi-enterrés | 159 m²                |
| 9                               | Commune      | Implantation de conteneurs semi-enterrés | 63 m²                 |
| 11                              | Commune      | Création de stationnements               | 335 m²                |
| 12                              | Commune      | Jardins communaux                        | 272 m²                |
| 13                              | Commune      | Préservation de l'emprise de l'aéroport  | 14 548 m²             |
| 14                              | Commune      | Création de jardins communaux            | 2436 m²               |
| 15                              | Commune      | Elargissement de voirie                  | 179 m²                |
| 16                              | Commune      | Implantation de conteneurs semi-enterrés | 429 m²                |
| 17                              | Commune      | Projet de logements en mixité sociale    | 8 230 m²              |